

Dossier de participation

LOT N°1 – Assurance santé personnel Expatrié





dossier de consultation

Table des matières

1.	Description du marché	3
2.	Conditions générales	3
3.	Planning de l'appel d'offre	4
4.	Eligibilité et Obligations.....	4
➤	Sous-traitance.....	5
5.	Procédure de participation.....	5
➤	Accusé de réception et organisation de la remise des offres	6
➤	Demande de précision.....	7
➤	Sélection des candidats et soutenance des dossiers	7
6.	Critères de sélection des offres.....	7
➤	Acte de candidature	7
	Validation des offres.....	8
7.	Annulation de la procédure d'appel d'offres	8
8.	Comment sera attribué le marché ?.....	9



dossier de consultation

Identification de l'acheteur

Nom : Fédération Handicap International

Adresse : 138 ave des Frères Lumière 69000 LYON

Contacts : Sophie FOUILHE

Personne responsable du marché : Sophie FOUILHE – s.fouilhe@hi.org

Personne référente technique : Exilance : Didier MESLARD – contact@exilance.com

Web site: www.hi.org

Créée à Lyon en 1982, HI (HI) est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflit et de catastrophe.

Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux

Dans le cadre de ses engagements d'équité et de valorisation de la marque employeur, Handicap International mène une réflexion de fond sur sa politique sociale dans l'attribution des avantages sociaux en rémunération à destination du personnel France, Belge, Luxembourg et les expatriés.

Cette réflexion est conduite en collaboration du cabinet EXLIANCE, expert en protection sociale d'entreprises et domicilié 20 rue Choron 75009 PARIS N° ORIAS 17002631 en vue de mener un appel d'offres en 6 lots suivants :

- Lot N° 1 : Assurances santé expatriés
- Lot N° 2 : Assurance santé (hors expatriés) et prévoyance France Belgique et Luxembourg
- Lot N° 3 : Assurance Assistance internationale pour expatriés et personnel en mission
- Lot N° 4 : Retraite par capitalisation Art 83 France, Fonds de pension international et supplémentaire belge
- Lot N° 5 : Gestion (France) et courtage des lots 1 – 2 – 3
- Lot N° 6 : Courtage du lot 4
- Lot N° 7 : Individuel Accident prévoyance pour les démineurs

Les engagements de Handicap International porteront sur les cahiers des charges communiquer dans chaque lot. Un même prestataire peut concourir à plusieurs lots.



dossier de consultation

1. Description du marché

L'objectif du présent appel d'offre est de contractualiser l'assurance santé pour le personnel « Expatrié » bénéficiant d'un contrat d'expatriation HI

Conditions économiques du contrat cadre :

Le contrat sera signé pour une durée initiale de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Le contrat prendra fin par dénonciation des parties 61 jours avant la date anniversaire soit avant le 30 octobre de l'année par Lettre Recommandée par accusée de réception.

L'ensemble de la prestation devra être opérationnel le 1^{er} janvier 2022

La facturation sera effective sous forme de bordereau déclaratif conformément aux informations établies par la DSN et sur la base des conditions tarifaires indiquées dans le contrat-cadre.

Les prix seront fermes et non révisables pour une durée de 24 mois (sauf dispositions législatives nouvelles). Au-delà les conditions de renouvellement seront négociées dans le cadre des résultats financiers.

Adresses de réalisation du marché :

138 rue de Frères Lumières – 69000 LYON

2. Conditions générales

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de ce cahier des charges comme étant la seule de cette procédure de passation de marché, quelles que soient ses propres conditions, auxquelles il renonce par la présente.

Les soumissionnaires doivent examiner attentivement et respecter toutes les instructions, formulaires, clauses et spécifications mentionnés dans ce dossier d'appel d'offres.

La soumission d'une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée pourra entraîner le refus de l'offre en question.



dossier de consultation

3. Planning de l'appel d'offre

Date de publication : 8 juin 2021

Date limite de réception des remises des offres : 13 juillet 2021

Date limite de retour pour précision complémentaire : 13 juin 2021

Date limite de réception des demandes de précision : 8 jours après la date d'envoi de demande de HI

Date de délibération des candidats retenus à la soutenance : à compter du 22 juillet 2021

Date limite d'attribution des marchés : 15 septembre 2021

4. Eligibilité et Obligations

Toutes personnes morales de nationalité Française immatriculées à l'ORIAS sont éligibles pour candidater. Cependant, certains critères seront motifs d'exclusion de candidature.

Critères d'exclusion :

Les candidats ou soumissionnaires ne devront répondre à aucun des cas suivants :

- être en état ou faire l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de redressement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouver dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales.
- faire l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle.
- avoir commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier.
- ne pas avoir rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter.
- avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers des Communautés.
- suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financée par le budget communautaire, avoir été déclaré en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.



dossier de consultation

Les marchés ne sont pas attribués aux candidats ou aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :

- se trouvent en situation de conflit d'intérêt
- se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

En retournant les présentes instructions de participation paraphées et signées, les soumissionnaires affirment qu'ils ne sont pas dans une ou plusieurs des situations mentionnées ci-dessus et consentent à faire parvenir à HI, dans les sept (7) jours calendaires suivant la réception de la requête d'HI, tout document additionnel que HI jugera nécessaire pour assurer ses vérifications.

➤ **Sous-traitance**

Le prestataire, s'il fait appel à des entreprises en sous-traitance, s'engage vis-à-vis d'HI à :

- Lui communiquer la liste des prestations ou des services qu'il envisage de sous-traiter
- Obtenir son accord formel sur le choix des sous-traitants pressentis
- Obtenir son agrément sur les conditions de paiement de ces sous-traitants
- Lui communiquer les contrats avec les sous-traitants sur simple demande

5. Procédure de participation

Le dossier d'appel d'offres est constitué des documents suivants :

- le présent dossier de participation
- un formulaire de candidature
- Le cahier des charges et ses annexes :
 - annexe 1 : Conditions générales d'achat et bonnes pratiques commerciales (téléchargeable sur www.hi.org)
 - annexe 2 : garanties + démographie du personnel et territoire considéré
 - annexe 3 : documents complémentaires à la réalisation de la tarification (comptes de résultats)
 - Grille de réponse



dossier de consultation

➤ Accusé de réception et organisation de la remise des offres

Les entreprises intéressées pour proposer une offre doivent se faire connaître avant **le 12 juin 2021** et présenter leur candidature à contact@exiliance.com avec un accusé de réception ou par courrier postal au responsable technique du marché (coordonnées ci-dessus).

Le dossier de l'offre devra être remis avant **le 8 juillet 2021 – 00h00** et comporter les éléments suivants :

- le présent dossier de participation paraphé et signé,
- le formulaire de candidature rempli en français et signé avec les documents requis (les bilans comptables N- 1 et N -2 et comptes de résultats certifiés doivent être obligatoirement fournis)
- L'enveloppe de réponse de l'appel d'offres avec le cahier des charges COMPLET paraphé et signé par le soumissionnaire, les éléments techniques de calcul des cotisations, un exemplaire « projet » des conditions générales et particulières contractuelles, un état détaillé des services associés complémentaires.

Le soumissionnaire devra remettre son dossier **format papier sous pli fermé**. Tout soumissionnaire sera exclu de la procédure d'attribution de marché si leur offre est reçue après la date limite de réception des offres. **Un dossier en format numérique** pourra être adressé à l'email dédié contact@exiliance.com par l'intermédiaire de la plateforme www.wetransfer.com

Les entreprises concernées sont invitées à transmettre leur meilleure proposition technique et commerciale en respectant impérativement les obligations et le modèle de présentation tels qu'ils sont définis ci-après. Toute offre ne respectant pas les exigences ci-dessous sera rejetée.

Langue : tous les documents écrits seront rédigés en français.

Unité monétaire : tous les prix devront être exprimés en euro, les taxes étant inclus dans la tarification.

Conditions générales d'achat : Elles devront être retournées paraphées et signées avec l'offre.

Validité de l'offre : les offres des soumissionnaires doivent être valables jusqu'au 01 janvier 2022 à compter de la date limite de réception des offres sauf évolution législative.

Modification ou retrait des offres : Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite avant la date limite de soumission des offres le 25 août 2021. Aucune offre ne pourra être modifiée passée cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

Coûts de préparation des offres : Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n'est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.



dossier de consultation

➤ Demande de précision

Si HI après la date de restitution de l'offre, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d'appel d'offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires.

La date limite de restitution de ces demandes de précision sera de 8 jours francs après la date de demande écrite initiée par HI ou son délégué technique.

➤ Sélection des candidats et soutenance des dossiers

Les candidats sélectionnés seront ensuite invités par écrit à compter **du 22 juillet 2021** à une soutenance orale en présentielle (si les conditions le permettent) à une date fixée par HI

Ce planning pourra être modifié par HI s'il en ressent la nécessité. Les réponses aux participants seront alors envoyées à tous par écrit en même temps.

6. Critères de sélection des offres

➤ Acte de candidature

Les offres seront sélectionnées selon les informations contenues dans le formulaire de candidature et les documents à joindre. Chaque soumissionnaire peut également inclure tous les documents qu'il souhaite dans le cadre uniquement de l'objet du dit appel d'offres.

Les critères de sélection seront : niveau d'expérience, viabilité financière, aptitude à s'adapter aux contraintes des activités de HI (langue de travail, structure de l'entreprise, l'éthique), niveau et volume d'activité.

Les entreprises qui satisferont au mieux les critères de sélection décrits ci-dessus seront invitées par écrit, par HI à soumettre leur offre.



dossier de consultation

Validation des offres

HI se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu'il considère comme avantageuse. HI n'est pas tenu d'accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offres.

HI se réserve le droit d'établir une liste de fournisseurs présélectionnés. Des discussions plus poussées ainsi qu'un dialogue compétitif pourront ensuite être menés avec les fournisseurs présélectionnés.

L'ouverture et l'évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides.

L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée à Lyon, par un comité d'évaluation composé de représentants d'HI.

Le contrat sera attribué à l'offre qui sera à la fois conforme techniquement et administrativement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l'on tient compte de la qualité des services offerts, du prix de l'offre et cout total d'acquisition.

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

Tout soumissionnaire qui tenterait d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur l'avancement du processus ou d'influencer HI dans sa décision concernant l'attribution du contrat verrait son offre immédiatement rejetée. Aucune excuse ne sera acceptée pour les soumissions d'offres tardives. Les offres qui arriveront trop tard seront rejetées sans être évaluées.

7. Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par HI.

Si la procédure d'appel d'offres est annulée avant qu'aucune enveloppe extérieure n'ait été ouverte, les enveloppes scellées seront renvoyées, non ouvertes, aux soumissionnaires.



dossier de consultation

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, à savoir quand HI n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;
5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

HI ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d'annulation d'un appel d'offres), même si HI a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

La publication d'un avis d'achat n'engage pas HI à mettre en application le programme ou le projet annoncé.

8. Comment sera attribué le marché ?

L'attribution du marché sera faite sur la suite de l'offre présentant le meilleur compromis qualité/prix/délai en fonction des besoins définis dans l'appel d'offres et de la qualité de la soutenance.

HI évaluera les offres en coût total d'acquisition.

HI privilégiera les offres des fournisseurs s'engageant sur une restitution fidèle (tarifaire, garantie service) au cahier des charges

Par ce document, HI détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

Date :

Lieu :

Nom :

Fonction :

Signature précédée de la mention « lu et approuvée » et cachet de l'entreprise :